

CHARTE DE BONNE CONDUITE



- #1** Triez vos déchets avant votre venue.
- #2** Pensez à bien bâcher votre remorque pour éviter les envols.
- #3** Portez une tenue adaptée pour éviter les accidents (chaussures fermées, gants de protection...).
- #4** Pour vos objets lourds, pensez à venir accompagné. Nos agents sont là pour vous conseiller et vous guider, mais le port de charges ne relève pas de leurs missions habituelles.
- #5** Sur place, roulez au pas et respectez le sens de circulation.
- #6** Interdiction de fumer sur les déchèteries.
- #7** Présentez vous à l'agent et suivez ses consignes.
- #8** Restez courtois avec les agents et les usagers.
- #9** Respectez les zones de stationnement.
- #10** Nettoyez si besoin la zone de déchargement après votre dépôt.
- #11** Pensez aux zones de réemploi pour déposer vos objets en bon état. Respectez cet espace et n'y mettez que des objets complets et en bon état de marche.

Merci !

HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

DU 15 JUIN AU 14 SEPTEMBRE

Du lundi au samedi de 7h15 à 14h

DU 15 SEPTEMBRE AU 14 JUI

Le lundi de 13h30 à 17h15

Du mardi au samedi de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h15

CONTACT



9 route d'Allégret
33670 Saint Léon



05 57 34 53 20



À QUOI SERT VOTRE SEMOCODE ?

COMPRENDRE L'ACCÈS
AUX DÉCHÈTERIES



QU'EST-CE QUE LE SEMOCODE ?

Le **Semocode** est un QR code personnel qui vous permet d'accéder aux déchèteries du territoire. Il est à scanner à l'entrée et à la sortie lors de vos visites.

À quoi sert-il ?

- ✓ **Accès simplifié**
Il remplace les badges ou autres moyens d'identification.
- ✓ **Suivi personnalisé**
Il enregistre automatiquement vos passages.
- ✓ **Traçabilité des dépôts**
Il comptabilise le poids des déchets que vous déposez, permettant une gestion plus efficace et transparente.

Combien de passages par an ?

Chaque année, votre Semocode vous donne droit à :

- ➔ **18 passages en déchèterie et/ou**
- ➔ **1 800 kg de dépôts autorisés**

Les compteurs sont remis à zéro chaque 1^{er} janvier. En cas de dépassement, une facturation vous sera adressée selon les tarifs en vigueur.

La barrière ne s'ouvrant plus automatiquement, merci de vous signaler auprès d'un agent pour valider la nature de votre apport.

Consultez les tarifs actualisés sur notre site internet : www.semocod.com

Vous recevez votre Semocode en cours d'année ?
Vos accès seront proratisés en fonction du nombre de jours restants dans l'année.

PERSONNEL ET CONFIDENTIEL

Le Semocode est strictement personnel.

Il est attribué à un foyer et ne doit en aucun cas être partagé avec des tiers. Pour garantir une utilisation juste et sécurisée du service, veillez à conserver votre Semocode confidentiel et à ne pas le diffuser.

Vous serez redevable des factures ou dépassements effectués par le tiers à qui le Semocode a été confié.

Le Semocode CESU

Si vous employez un auto-entrepreneur rémunéré via le CESU, vous pouvez lui créer un Semocode temporaire pour qu'il accède à la déchèterie en votre nom.

Faites la demande du Semocode CESU avant le début des travaux, par mail ou téléphone, en précisant le nom du prestataire.

Une fois le Semocode CESU établi, il pourra se présenter en déchèterie avec le document complété par vos soins.

À noter :

La plupart des entreprises facturent l'enlèvement et le traitement des déchets dans le cadre de leur prestation. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire d'utiliser ce Semocode CESU car l'entreprise est responsable de la gestion des déchets.



En cas de perte de votre Semocode ou en cas de déménagement, il est important de nous contacter afin de mettre à jour votre dossier et désactiver votre Semocode.

LES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE

Votre Semocode vous permet d'accéder à l'ensemble des déchèteries du territoire :

- 📍 Saint Loubès 📍 Tresses
- 📍 Saint Caprais de Bordeaux
- 📍 Matériauthèque de Tresses
- 📍 Saint Léon 📍 Béguey 📍 Virelade
- 📍 Saint Germain du Puch



Semocod+
l'appli qui facilite
le quotidien



Calendrier de
collecte

Notifications

Bornes à
proximité

Infos sur
les déchèteries